

## L'importance de la présence des deux parents pour un bon développement physique et psychique de l'enfant

Les enfants sont à eux-mêmes, ils n'appartiennent à personne. Dans la situation actuelle, qui attribue les fils à un seul des deux parents on arrive à une situation qui ressemble à celle du droit romain, sauf que ce n'est plus le père qui possède la totalité des droits sur ses enfants (oui, de vie et de mort aussi), mais c'est normalement la mère. On n'est pas allé très loin dans le progrès social.

On sait depuis longtemps que l'absence régulière d'un parent dans l'éducation des enfants peut causer des dommages importants sur sa personnalité et sur son identité. Les deux parents sont fondamentaux pour que l'enfant puisse devenir une personne complète. Les rôles sont bien distincts et complémentaires. La mère donne l'affection, le père la loi. La mère, dans son rôle, doit satisfaire les besoins de l'enfant, en lui donnant tout ce qu'il lui faut pour un développement sain et régulier, à commencer par l'allaitement. Le père, par contre, doit créer le désir, c'est à dire la faculté d'élaborer des projets, de poursuivre des buts, de respecter la loi et les règles de la société.

La société actuelle ne reconnaît pas ces rôles, en donnant à la mère toute la responsabilité d'élever et de l'éduquer les enfants. En plus, les institutions (en commençant par l'école) et l'Etat, qui ont aussi le buts de former les futurs citoyens, ont un rôle « féminin », celui de pourvoir aux besoins et non pas celui de créer les désirs (poursuite des objectifs, c.à.d. respect de la loi et des institutions de l'ordre constitué).

Les pères aujourd'hui sont relégués exclusivement à l'entretien des enfants. Si l'on peut admettre un tel rôle au temps des chasseurs du paléolithique (compréhensible en ces temps là, à cause des nécessités prioritaires et des contingences quotidiennes, mais en ces temps là aussi les pères avaient un rôle éducatif important), on doit aussi constater les dommages causés de nos jours par l'absence de la figure paternelle. Dans notre culture, même dans les familles normalement constituées, où le père ne s'occupe pas beaucoup des enfants, on constate divers problèmes chez les jeunes: absence de valeurs, absence d'identité, incapacité de poursuivre des buts, incapacité de formuler des projets. Tout cela porte à des perturbations, telles que dépressions, consommation d'alcool et de drogue, suicide etc.

On peut pas continuer de s'occuper de ces problèmes sans regarder où en est la cause. Une des causes toujours plus répandues est l'absence des parents en tant qu'éducateurs responsables de leurs enfants.

La loi actuelle ne garantit pas aux enfants, en cas de séparation, la présence des deux parents. Elle tend à éliminer une figure, normalement le père (90% des cas). La pratique actuelle des institutions n'impose pas au deux parents le devoir d'élever et d'éduquer les mineurs, comme le propose l'article no. 302 ccs et 219 cps ainsi que la convention des droits de l'enfant de l'ONU.

Un changement de la culture s'impose. Notre but est de conduire vers une plus grande responsabilité des parents dans l'éducation de leurs fils, surtout en cas de séparation. Les parents doivent être obligés par la loi et par les institutions à collaborer dans l'éducation des mineurs, sous peine de sanctions.

Les parents doivent s'occuper de leurs enfants et être en mesure de le faire depuis la naissance. On ne peut plus se cacher derrière le vieux lieu commun que les pères ne s'intéressent pas à l'éducation des enfants, surtout quand il sont petits. Les diverses organisations paternelles de Suisse et de l'étranger démontrent bien la volonté d'être présent et de collaborer aux tâches éducatives.

On doit finalement écouter ce que beaucoup d'éminentes personnalités ont écrit sur cette matière, F. Dolto, C. Risè et M. Cavina, entre autres. Les enfants l'attendent depuis longtemps.

Il est clair que la situation actuelle n'est plus soutenable. On entend de la part des opposants que la résidence alternée n'est pas une bonne solution, que cela va poser des problèmes aux enfants. Néanmoins, on commence à disposer de nombreuses études qui montrent les résultats et les avantages de la garde partagée, comme celle de Robert Bausermann, Ph.D., du département SIDA au ministère de la Santé et des services psycho-sociaux à Baltimore, au Maryland, qui a réalisé une méta-analyse de 33 études examinant 1,846 cas de garde monoparentale et 814 cas de garde partagée entre 1982 et 1999. Les études ont comparé l'équilibre des enfants en garde conjointe physique ou légale avec des situations de garde monoparentale et 251 familles intactes. La garde partagée était définie soit par la

garde physique — où un enfant passe un temps égal ou des périodes de temps substantielles avec les deux parents — ou la garde légale — où un enfant vit principalement avec un des parents, mais où les deux parents participent à tous les aspects de la vie de l'enfant.

Les enfants vivant dans des contextes de garde conjointe avaient moins de problèmes de comportement et de difficultés émotives, avaient une meilleure estime de soi, de meilleures relations de famille et performaient mieux à l'école que les enfants vivant dans un contexte de garde monoparentale. Et ces enfants étaient aussi bien équilibrés que les enfants des familles intactes pour les mêmes mesures, ajoute Bauserman, « probablement parce que la garde conjointe fournit à l'enfant une occasion d'avoir un contact régulier avec les deux parents ».

Ces conclusions montrent que les enfants ne doivent pas nécessairement vivre dans une situation de garde partagée physique pour manifester un meilleur équilibre, mais doivent surtout passer une période de temps substantielle avec les deux parents, particulièrement avec leur père, affirme Bauserman. De plus, les couples en garde conjointe ont avoué vivre moins de conflits, probablement parce que les deux parents peuvent participer à la vie de leurs enfants de façon équitable en ne passant pas leur temps à se disputer sur des décisions concernant l'éducation des enfants. Malheureusement, la perception existe que la résidence alternée est plus nocive, parce qu'elle expose les enfants à de perpétuels conflits parentaux. En fait, les études de cette méta-analyse ont constaté que les parents en garde monoparentale déclaraient des taux plus élevés de conflit.

On peut donc montrer que la résidence alternée, là où on a eu le courage de la pratiquer, fonctionne, même en Suisse.

Toutes les questions qui normalement surgissent sont des questions pratiques et logistiques (le logement, le temps à passer avec chacun etc.), que avec un petit effort on peut résoudre facilement. En faisant ce petit effort, on arrive à avoir des enfants heureux qui peuvent fréquenter ses deux parents sans difficulté, des enfants qui développent une personnalité saine et complète, des enfants contents de vivre une belle vie. C'est tout ce qu'on souhaite pour eux.

**Contribution de Riccardo Kuebler de GECOB**